

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Transports scolaires

Elèves demeurant en Gironde: inscriptions en ligne sur le site transgironde.fr

Elèves domiciliés dans un autre département : transports.nouvelle-aquitaine.fr

2 – Service annexe d'hébergement

Vous avez la possibilité d'opter pour l'une des 4 situations suivantes (sous réserves de directives autres):

- externe (pas d'accès au self)
- interne (exclusivement pour les élèves de Bac Pro ou Bac Technique) : forfait 4 nuits (Lundi/Mardi/Mercredi/jeudi)
- demi-pensionnaire 4 jours (y compris élèves de BTS) : forfait 4 jours (Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi) - **Pas d'autre combinaison.**
- demi-pensionnaire 5 jours (y compris élèves de BTS) : forfait 5 jours (Lundi/Mardi/Mercredi/Jeudi/Vendredi).
- demi-pensionnaire au ticket (4,11€ le repas). Sous réserve que le portemonnaie soit créditeur ou que le versement soit fait avant 11h00.

A la rentrée de septembre, un formulaire de choix de régime sera distribué à tous les élèves.

Ce formulaire doit être complété et retourné à **l'Intendance** (via le Professeur Principal):

Après la stabilisation de l'emploi du temps, aux environs du 15/09/2024 et au plus tard le 20/09/2024, délai de rigueur :

Le retour du formulaire est obligatoire quel que soit le régime (même pour les externes) : RIB collé au dos de la feuille.

Passé ce délai, et sans retour du formulaire à l'intendance, **votre enfant sera considéré et facturé** en qualité de demi-pensionnaire 5 jours, pour tout le trimestre.

Tarifs pour le 1^{er} trimestre (septembre - décembre 2024) :

- Demi-pensionnaire 4 jours : 3,24 € le repas (soit 181,44 € pour le 1^{er} trimestre – 56 jours)
- Demi-pensionnaire 5 jours : 3,04 € le repas (soit 212,80 € pour le 1^{er} trimestre – 70 jours)
- Interne : 10,07 € par jour (déjeuner + dîner + nuitée + petit déjeuner : soit 563,92 € pour le premier trimestre – 56 nuitées).

Les frais d'hébergement sont payables d'avance, **dès réception de l'avis aux familles**, et répartis en trois périodes :

- 1^{er} trimestre : rentrée de septembre jusqu'aux vacances de Noël,
- 2^e trimestre : de janvier jusqu'aux vacances de printemps,
- 3^e trimestre : du retour des vacances de printemps jusqu'au 06/07/2025.

Aucun changement de régime (sauf cas de force majeure) ne sera accepté en cours de trimestre, sauf durant le mois de septembre (stabilisation de l'emploi du temps) et à la fin de chaque trimestre sur demande écrite du responsable légal, pour le trimestre suivant.

Les services de restauration/internat demeurent accessibles à TOUS les élèves jusqu'au 04/07/2025, y compris pendant les périodes d'exams.

Une aide (sous réserve) est apportée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine aux élèves bénéficiant de l'A.R.S. (Allocation de Rentrée Scolaire versée par la C.A.F.) sous la forme d'une aide journalière appelée A.R.R. (Aide Régionale à la Restauration) et qui est déduite du montant des frais scolaires. «Attestation de PAIEMENT de la CAF», obligatoire, à fournir par la famille).

Son montant est de 0,41 € par jour pour un demi-pensionnaire et 0,82 € par jour pour un interne.

Remise :

Une remise sur les frais de pension ou demi-pension sera accordée (sous certaines conditions) : sur demande écrite de la famille, en particulier pour raison médicale, lorsque l'absence atteint au moins 5 jours consécutifs.

Le justificatif d'absence devra être transmis à l'intendance accompagné de la demande de remise d'ordre (dès le début de l'absence).

Fonds social :

Les familles peuvent solliciter une aide financière du fonds social lycéen (Non ouvert aux élèves de BTS ou Mention Complémentaire).

Le dossier est à retirer auprès du secrétariat d'Intendance pour les motifs suivants :

- Une aide à l'hébergement (pour les ½ pensionnaires et internes)
- Une participation aux voyages scolaires,
- Une aide aux frais de transports scolaires,
- Autre situation (à justifier).

3 – Prise en charge des frais liés aux PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel) hors BTS

Les frais engagés par les élèves des sections professionnelles lors des **PFMP** pourront être en partie remboursés. Renseignements auprès du Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (M. Galharret).

4 – Matériel et Equipement

- Manuels scolaires :

Le Conseil Régional met en œuvre la **gratuité des manuels scolaires** pour les élèves des filières générales et technologiques.

Leur récupération et leur distribution seront assurées par la FCPE (06 42 92 40 98 / fcpe33@fcpe33.fr)

Les manuels seront remis aux élèves à la RENTREE.

Pour information la liste des manuels scolaires est consultable sur le site de l'établissement (www.lyceevaclavhavel.fr), rubrique « **Inscription et rentrée au lycée Václav Havel** ».

- Une **calculatrice graphique** est nécessaire à l'enseignement des mathématiques au lycée général et technologique.

- S'il s'agit d'un premier achat, nous recommandons la calculatrice **Numworks**. Elle est disponible en magasin mais une commande groupée à un prix préférentiel est organisée jusqu'au 15 septembre 2024, à l'adresse <https://promo.numworks.fr/1u4nnAw>. Les calculatrices seront livrées au lycée à la fin du mois de septembre.
- S'il s'agit d'une calculatrice "de seconde main" (grand frère/sœur...), les modèles suivants conviennent également : TI-82 Advanced Edition Python, TI-83 Premium Edition Python, Casio GRAPH 35+E II et Casio GRAPH 90+E. Nous déconseillons la Casio GRAPH 25.
- En cas de doute, les élèves peuvent attendre la première semaine de septembre afin de poser les questions et d'avoir les conseils de leur professeur de mathématiques.
- Les élèves de section professionnelle **ne sont pas concernés** par cette calculatrice.

- **Fournitures scolaires** : la liste des fournitures scolaires sera communiquée à la rentrée par les enseignants

- **Blouse blanche en coton manches longues obligatoire** pour tous les élèves de seconde générale.

- **Outillage / Equipement**: section professionnelle **MMV** (Voir listes de fournitures sur site)

5 – Internat

- **Pour les lycéens, un dossier spécifique est à demander sur place lors de l'inscription (information auprès des CPE).** L'internat est réservé en priorité aux élèves de Bac PRO et de 1^{re} et terminale technologiques.

- **Les étudiants (BTS et Diplôme d'Etat CESF) peuvent s'adresser au CROUS de Bordeaux (05 56 33 92 00) concernant les logements étudiants ainsi que pour leur bourse d'études POST-BAC.**

Ils peuvent être accueillis à l'internat sur demande, mais ne sont pas prioritaires.

Une réunion d'accueil et d'information des familles est organisée à la rentrée (Se reporter au calendrier de rentrée). L'internat sera ouvert **du lundi 18h00 au vendredi 07h30.**

Trousseau pour les élèves internes:

. Une **PAIRE DE DRAPS** et une **HOUSSE DE TRAVERSIN pour lits de 90 cm sont obligatoires (couette autorisée avec housse).** **Les sacs de couchage ne sont pas autorisés.**

. Paire de chaussons obligatoire,

. Nécessaire de toilette,

. Linge personnel, cintres,

. Un cadenas (de qualité) de **taille 30 mm.**

Ne pas se munir de sommes importantes, ni de bijoux ou d'objets de valeur. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

6 – Assurance scolaire

Les élèves des sections professionnelles sont assurés au même titre que les travailleurs en ce qui concerne les accidents de travail (sauf trajet).

Une assurance scolaire est par ailleurs conseillée pour garantir les dommages qui pourraient être provoqués par l'élève ainsi que pour les différentes activités périscolaires, voyages, etc.